

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉOLUTION

NUMÉRO 7254 SÉANCE DU 6 décembre 2021

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES
ÉLUS DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Attendu que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Nation huronne-wendat;

Attendu que l'importance que revêtent pour le CNHW les valeurs de responsabilité, d'honneur, de respect, du partage, de la tradition orale et de la diplomatie et des alliances;

Attendu que l'exercice de la fonction d'élu est un honneur, une marque de confiance et que la conduite des élus doit le refléter;

Attendu que le CNHW a exprimé la volonté d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les élus qui tient compte des préoccupations exprimées par la population, les élus et le Cercle des Sages;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 7 décembre 2021 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7254 SÉANCE DU 6 décembre 2021

**ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR
LES ÉLUS DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Attendu qu'à cet effet le CNHW a exprimé la volonté d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les élus encadrant notamment les conflits d'intérêts, la rémunération, les dons et avantages, l'assiduité ainsi que l'utilisation des biens, produits et services du CNHW;

Attendu que des modifications doivent être apportées au *Code de représentation de la Nation huronne-wendat* et au *Règlement concernant le Cercle des Sages* (Annexe 2);

Attendu que le *Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Nation huronne-wendat* sera annexé au *Code de représentation de la Nation huronne-wendat*;

Attendu que le CNHW est autorisé à promulguer un Code d'éthique et de déontologie en vertu de la coutume et en vertu du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, lequel est notamment reconnu, affirmé et protégé aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec le Cercle des Sages au sujet des propositions de modifications au *Code de représentation de la Nation huronne-wendat*, lequel a jugé que les modifications proposées ne touchent pas à la nature du Code;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, **appuyé** par le Chef familial Dave Laveau, et **résolu** :

Que le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) adopte le *Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Nation huronne-wendat*, ci-annexé, lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et avoir été adopté en même temps qu'elle;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 7 décembre 2021 Résolution adoptée à l'unanimité

SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7254 SÉANCE DU 6 décembre 2021

**ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES
ÉLUS DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

Que le Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Nation huronne-wendat constitue l'Annexe 4 au Code de représentation de la Nation huronne-wendat;

Que la Politique relative au code de conduite et à la procédure en matière de conflits d'intérêts (janvier 2000) soit inapplicable aux élus du CNHW puisque les règles applicables en matière de gestion des conflits d'intérêts, pour les élus du CNHW, se retrouvent maintenant dans le Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Nation huronne-wendat;

Que le Code de représentation de la Nation huronne-wendat, incluant le Règlement concernant le Cercle des Sages (Annexe 2), soit modifié conformément au document intitulé « Modifications au Code de représentation de la Nation huronne-wendat, décembre 2021 » ci-annexé, lequel est réputé faire partie intégrante de la présente résolution et adopté en même temps qu'elle;

Que le Code de représentation de la Nation huronne-wendat et le Règlement concernant le Cercle des Sages (Annexe 2), tels que modifiés, et le nouveau Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Nation huronne-wendat (Annexe 4) soient publiés sur le site Internet de la Nation huronne-wendat par le secteur des Communications du CNHW dans les quatre jours suivant la date de la présente résolution afin qu'ils entrent en vigueur.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 7 décembre 2021 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND